

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

ASTRIDA , le 21 Février 1956.-
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(¹) N°

796

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

A Monsieur MUTEEMBE Ildhephonse
Juge du Tribunal de Territoire
à KIGALI.-

Exécution jugement
Hamed binSaid.

E 322 j.

Monsieur le Juge,

J'ai l'honneur de rappeler à votre bonne attention
ma lettre n° 208/A.I. du 13 janvier dernier restée sans ré-
ponse à ce jour.

Une prompte réponse m'obligerait.

L'Administrateur de Territoire,
W. ANTONISSIEU.



(¹) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Astrida le 13 janvier 1956.
de

P.R. RUANDA-URUNDI GEBIED
RESIDENCE DU QUANDU
OFFICE INCHIEF D'AGRICULTURE

(1) N° 208/A.I.

Rappel.

Réf. n° :

Au Juge NUTEMBE Ildephonse
c/o Monsieur l'Administrateur de Territoire

Annexe :
Bijlage :

à

Objet :
Voorwerp :

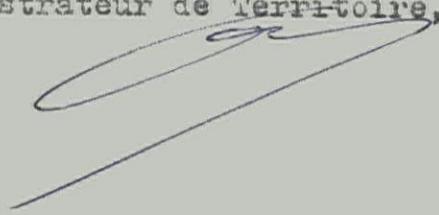
K I G A L I.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me renseigner s'il est exact que vous étiez redevable envers Hamed bin Saïd (KANDJE) d'une somme de 3.000 frs. si oui - si vous êtes disposé à verser cette somme à la succession - dans la négative veuillez indiquer les motifs

Au cas que vous auriez déjà remboursé veuillez me communiquer la quittance ou autre pièce vous donnant décharge.

L'Administrateur de Territoire, W. ANTONISSEN,



(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

Ngoma, le 9 janvier 1956

Monsieur l'Administrateur de Territoire

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le nommé Hamed bin Said (Karume) métis arabe, décédé à Usumbura, devait au tribunal de C. E. C. jugement n° 694, une somme de 3343 francs dont: 3000 restitution + 15 francs frais de justice et 128 francs de 4%, il me semble que le juge Mutembe, lui devait une somme de 3000 francs, et que Hamed bin Said avait dit à Mutembe de donner les 3000 frs au juge Gasacyoya et ainsi fut fait à mon insu. Je vous l'apprends, pour que vous pourriez vous informer malignement au juge Mutembe comment a récupéré cette somme et à qui. Celui qui est au courant de l'affaire est assesseur Nturo Elie, mais il est ami confident du juge Gasacyoya.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Greffier du Tribunal C. E. C. Nyingango d.

